



# ESSERTINES-INFO

## Bulletin Communal d'Informations

Municipalité  
Essertines-sur-Yverdon  
Février 2010

### Madame, Monsieur,

La municipalité vous remercie de bien vouloir prendre connaissance des informations ci-dessous, et d'y donner suite, s'il y a lieu.

**Chiens** Vous **possédez** un chien depuis de nombreuses années : vous n'avez aucune nouvelle formalité à remplir si vous payez déjà les impôts (cantonal et communal). Vous **venez d'acquérir** un chien et celui-ci n'est pas déclaré : vous **devez donc le faire auprès du greffe municipal, au plus tôt, mais avant le 28 février**. Vous avez perdu votre chien l'an dernier et vous ne l'avez pas annoncé au bureau du greffe. Si vous ne prévoyez pas d'en prendre un nouveau en 2010, **vous devez donc annoncer ce fait au bureau**.

**Citernes** Nous vous rappelons que les révisions de citernes sont obligatoires pour tous les propriétaires, indépendamment du fait que la loi est moins sévère, en particulier pour les propriétés qui ne se situent pas dans les zones S et A. Il n'en demeure pas moins que le risque de fuite subsiste. Aussi, la municipalité **invite** les propriétaires de citernes à mazout à poursuivre la révision de celles-ci tous les 10 ans, en priant l'entreprise mandatée de faire parvenir une copie du rapport de contrôle aux autorités communales. Les propriétaires qui ne seraient pas en conformité, pourraient se voir refuser le remplissage de leurs citernes à mazout lors de la livraison.

### Papiers d'identité

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2010 tous les nouveaux passeports émis en Suisse seront des passeports biométriques. Cependant les passeports actuels restent valables jusqu'à leur date d'échéance.

#### **Comment faire pour obtenir ce nouveau passeport biométrique ?**

**Par internet <http://www.biometrie.vd.ch> ou par téléphone 0800 01 1291.**

Vous devrez, une fois un rendez-vous obtenu, vous déplacer au centre de biométrie à Lausanne, Chemin De Mornex 3 bis (300 mètres de la gare CFF, **parkings** Alpha Palmiers, Grand Chêne, Montbenon, Gare CFF **Bus : Métro M2, TL lignes 1,3,21**)

#### **Heures d'ouvertures du Centre :**

**Lundi à vendredi 7 h 30 – 18 h 30 non stop**

**Samedi : 7 h 30- 17 h 30 non stop**

**Dimanche fermé.**

La carte d'identité actuelle n'est soumise à aucun changement pour le moment. Elle continuera d'être émise sans données biométriques. Sa commande sera enregistrée par le contrôle des habitants.

### Salle de la Balance

La grande salle sise à l'ouest du bâtiment n'est pas comprise dans le contrat de bail conclu entre le tenancier du café-restaurant et la commune. Toute personne ou société souhaitant la réserver, est priée de le faire en s'adressant directement au greffe municipal.

Voisinage Régulièrement, des doléances sont présentées au bureau du greffe municipal concernant le bruit émis par différentes machines durant les heures de repas. Si le règlement communal (en lien sur le site de la commune) mentionne qu'il est interdit de faire du bruit avant 7 heures du matin et après 22 heures ainsi que les jours fériés officiels et les dimanches, il serait souhaitable que les personnes veillent à ne pas perturber leurs voisins pendant les heures des repas.  
**Toutefois, en regard de la météo, les agriculteurs sont quelques fois obligés d'effectuer des travaux pendant les heures des repas, le soir, les jours fériés, voire la nuit pendant la période des moissons. Merci de votre compréhension pour les professionnels qui doivent travailler au rythme des saisons et en fonction de la météo.**

#### Manifestations 2010

Nous vous communiquons ci-dessous, en plus de la date de la **FETE VILLAGEOISE** qui aura lieu le 26 juin, les principales dates retenues par les différentes sociétés de la commune :

<b>Artisans :</b>	<b>grande salle</b> , exposition les samedi et dimanche 4 et 5 décembre
<b>Football-club :</b>	<b>grande salle</b> , souper de soutien pour les juniors, les vendredis 5 mars et 25 juin <b>terrain de sport</b> , tournoi des juniors le samedi 19 juin
<b>Société de Gymnastique :</b>	<b>terrain de sport</b> , journée sportive le dimanche 30 mai <b>grande salle</b> , soirées de gymnastique les vendredi et samedi 27 et 28 novembre
<b>Société de Jeunesse :</b>	<b>terrain de sport</b> , joutes sportives les vendredi et samedi 14 et 15 mai, <b>grande salle</b> , soirées théâtrales les vendredi et samedi 19 et 20 mars et bals les samedis 2 octobre et 13 novembre <b>terrain de sports</b> , Téléthon le samedi 4 décembre
<b>Société de Tir :</b>	<b>stand de tir</b> , 17 <sup>ème</sup> Tir du Buron 27, 28 et 29 août <b>grande salle</b> , loto annuel le samedi 11 décembre

#### Félicitations à notre nonagénaire

Une délégation de la municipalité s'est rendue le lundi 28 décembre à la grande salle d'Essertines pour apporter les vœux et les félicitations des autorités à M. Willy Blanchard, né le 26 décembre 1919.

Bénéficiant d'une bonne santé, M. Blanchard est un alerte nonagénaire, passant l'été à la montagne pour s'occuper d'un chalet d'alpage, l'hiver à Epautheyres, saison entrecoupée généralement d'un voyage outre-mer. Dévoué à la cause publique, M. Blanchard a été municipal de 1962 à 1978.

La municipalité souhaite à ce nonagénaire de nombreuses journées bien remplies, que ce soit aux Fauconnières, à Epautheyres ou ailleurs dans le monde.



# Ecobonus 2010 : du nouveau !

## Programme bâtiments de la Confédération

En matière de développement durable et d'avenir de notre biosphère, réfléchir et discuter, c'est bien ! Mais agir au niveau local sans attendre des miracles des grands rendez-vous planétaires, c'est bien plus efficace ! Malheureusement, l'assainissement thermique des bâtiments a un coût qui peut être relativement élevé, freinant l'élan de plus d'un propriétaire ! Des incitations financières doivent venir des collectivités publiques.

C'est pourquoi la Confédération vient de lancer au début 2010 le « Programme Bâtiments » avec la collaboration des services cantonaux de l'énergie ; par des subventions alimentées par la taxe sur le CO<sub>2</sub>, ce programme encourage une meilleure isolation thermique d'éléments de construction dans des bâtiments chauffés existants et construits avant l'an 2000. Les éléments de construction visés englobent les fenêtres, les murs, les sols, et le toit (ou les combles).

Ce programme s'étend dans la durée puisque qu'il est instauré pour les **10 prochaines années**, en remplacement du programme appelé « Centime Climatique » qui a pris fin en 2009.

Les cantons peuvent fournir des incitations complémentaires. En 2010 cependant, ce ne sera pas le cas du canton de Vaud, qui continue par contre à subventionner l'utilisation des énergies renouvelables et à octroyer des déductions fiscales importantes aux propriétaires qui investissent dans le domaine de l'isolation thermique de leurs bâtiments.

## Ecobonus communal

Dans le respect du budget accepté par le législatif, et après discussion avec les membres du Forum ayant proposé le principe de l'écobonus il y a quelques années, la municipalité propose pour 2010 les incitations financières suivantes :

**Chauffe-eau solaires thermiques sur constructions existantes** : Frs 1'200.- pour autant que la surface de capteurs soit de 4m<sup>2</sup> au minimum pour un logement. L'octroi de l'écobonus doit être demandé à la municipalité avant les travaux, parallèlement à la demande « d'autorisation municipale » pour travaux de minime importance, (appelée autrefois dispense d'enquête) ; la demande de subvention au canton, qui peut être cumulée avec l'écobonus communal, doit également être adressée au Service de l'Environnement et de l'Energie avant les travaux !

**Assainissement thermique des bâtiments datant d'avant l'an 2000** : profitant des structures administratives cantonales chargées de recevoir et contrôler les demandes de subvention par le Programme Bâtiments de la Confédération, la municipalité a décidé l'octroi de subventions « écobonus » pouvant s'ajouter à celles du Programme Bâtiment afin d'améliorer l'effet incitatif de ce dernier.

En résumé, la subvention du Programme Bâtiments et celle de l'écobonus communal sont les suivantes :

Mesure	Conditions	Subvention Programme Bâtiments	Complément par l'écobonus communal	Subvention totale
Remplacement de fenêtres	Coefficient U du vitrage $\leq 0.70$ W/m <sup>2</sup> K	70 Frs/m <sup>2</sup> de vide de maçonnerie	30 Frs/m <sup>2</sup> de vide de maçonnerie	100 Frs/m <sup>2</sup> de vide de maçonnerie
Mur, sol, toit isolation thermique contre l'extérieur	Coefficient U $\leq 0.20$ W/m <sup>2</sup> K	40 Frs/m <sup>2</sup> de surface isolée	10 Frs/m <sup>2</sup> de surface isolée	50 Frs/m <sup>2</sup> de surface isolée
Mur, sol, toit isolation thermique contre locaux non chauffés	Coefficient U $\leq 0.25$ W/m <sup>2</sup> K	15 Frs/m <sup>2</sup> de surface isolée	10 Frs/m <sup>2</sup> de surface isolée	25 Frs/m <sup>2</sup> de surface isolée

Si vous êtes intéressés par ce programme d'incitation à améliorer le bilan thermique de votre maison, vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur les sites web suivants :

Confédération : [www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch)

Canton : [www.vd.ch](http://www.vd.ch), en suivant le chemin : Thèmes/Environnement/Energie/Subventions/Le programme bâtiments.

Vous pouvez également prendre contact directement avec le Service de l'Energie du canton au 021 316 95 55.

Dans la mesure où la subvention du Programme Bâtiments vous est notifiée par écrit par le Service de l'Energie, il vous suffira ensuite d'en envoyer copie à la commune avec demande (datée et signée) à pouvoir bénéficier de l'écobonus communal complémentaire.

### Séminaires d'information et de formation

**Vous aimeriez davantage vous impliquer dans l'assainissement thermique de votre maison, comprendre le bilan thermique de celle-ci, pouvoir vous faire une idée des économies d'énergie que les travaux envisagés vous permettront de réaliser ?**

D'entente avec un groupe de citoyen(ne)s de Rueyres intéressés par les divers aspects liés aux économies d'énergie, la municipalité d'Essertines vous propose deux séminaires à la salle du conseil (combles du Collège), organisés en collaboration avec Monsieur Charles Weinmann, de Weinmann-Energie SA:

- **mardi 23 mars à 20h** : connaissances de base simples, signification du coefficient U, comment établir le bilan énergétique de votre bâtiment, données à récolter, démarches à effectuer en vue de la seconde soirée, discussions et réponses aux questions.
- **jeudi 29 avril à 20h** : interprétation des résultats avec vos données personnelles, comparaison avec les bâtiments aux normes actuelles, interprétation des différences, discussions et réponses aux questions.

Les frais d'organisation seront couverts par une participation de Frs 30.- par personne et par soirée, encaissée directement à l'entrée. Les séminaires ne pourront se dérouler que si un minimum de 10 personnes des communes d'Essertines et Rueyres y participe. Nous vous encourageons à vous inscrire sans tarder au moyen du bulletin d'inscription ci-dessous.

✂-----

#### Bulletin d'inscription

Je m'inscris : au premier séminaire du 23 mars, 20h :    oui    non    (soulignez ce qui convient)

Je m'inscris : au premier séminaire du 29 avril, 20h :    oui    non    (soulignez ce qui convient)

Nom : ..... Prénom : .....

Lieu : .....

Adresse courriel : .....

Date : ..... Signature : .....

Merci de retourner ce bulletin d'inscription avant le 12 mars au :

Greffé municipal, Rue du Milieu, 1417 Essertines-sur-Yverdon, ou inscrivez-vous par courriel à :

[greffe@essertines-sur-yverdon.ch](mailto:greffe@essertines-sur-yverdon.ch)

## Distribution de l'eau

### Devoir d'information aux consommateurs d'eau

Selon l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires, tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs au sujet de la qualité de l'eau distribuée.

Afin d'être en conformité avec la législation, nous vous présentons à l'aide du tableau ci-dessous, les résultats des dernières analyses des échantillons d'eau prélevés sur notre réseau de distribution.

	Echantillon n° 1	Echantillon n° 2	Echantillon n° 3	Echantillon n° 4
<b>Echantillon n° 1 : prélèvement du 01.09.2009 réseau d'Epautheyres – collège – robinet du lavabo des toilettes</b>				
<b>Echantillon n° 2 : prélèvement du 02.11.2009 réseau d'Essertines – collège – robinet du lavabo des toilettes</b>				
Echantillon n° 3 : prélèvement du 05.10.2009 réservoir des Monts - source des Luchères				
Echantillon n° 4 : prélèvement du 05.10.2009 réservoir des Monts - source des Grand Moilles				
<b>RAPPORT D'ANALYSES CHIMIQUES et MICROBIOLOGIQUES</b>				
<b>pH</b>	7.6	7.9		
<b>Conductivité à 20°C (µS/cm)</b>	618	615	729	971
<b>Turbidité (UT/F)</b>	0.2	0.4		
<b>Dureté totale (°F)</b>	36.2	35.6	40.7	59.6
<b>Dureté carbonatée (°F)</b>	28.7	29.2		
<b>Calcium (mg Ca/l)</b>	107	108		
<b>Magnésium (mg Mg/l)</b>	23.0	21.0		
<b>Sodium (mg Na/l)</b>	9.6	8.7		
<b>Potassium (mg K/l)</b>	1.8	1.3		
<b>Hydrogénocarbonates (mg HC03 par litre)</b>	350	357		
<b>Sulfate (mg S04 par litre)</b>	54.0	54.0		
<b>Nitrate (mg N03 par litre)</b>	19.1	21.0	14.2	15.6
<b>Chlorure (mg Cl/l)</b>	12.0	11.8		
<b>Oxydabilité (mg KMnO4 par litre)</b>	2.0	1.7		
<b>Carbone organique total (mg CII)</b>	0.8	0.6		
<b>Ammoniaque (mg NH4 par litre)</b>	0.000	0.005		
<b>Nitrite (mg NO2 par litre)</b>	0.000	0.000		
<b>Orthophosphate (mgPO4 par litre)</b>	0.020	0.015		
<b>Rapport d'analyses microbiologiques</b>				
<b>Germes aérobies par ml</b>	16	13		
<b>Escherichia Coli par 100 ml</b>	0	0		
<b>Entérocoques par 100 ml</b>	0	0		

### Commentaire du laboratoire cantonal :

#### Eau dure, sulfatée.

Conforme, du point de vue de la composition chimique et dans la limite des paramètres analysés, aux prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur les substances étrangères et les composants dans les denrées alimentaires.